



Hospitalisation ou soin Libre

DANS QUEL CADRE ?

Les soins libres représentent à la mesure de 90% des hospitalisations en psychiatrie en France. Le patient accepte de se faire soigner à l'hôpital et de rester quelques jours pour bénéficier de soins appropriés.

Il est à noter que celui-ci peut se présenter spontanément ou accompagné par un proche ou un membre de l'équipe soignante, un certificat médical du médecin traitant étant confidentiel et optionnel.

L'intéressé garde la maîtrise de sa sortie, y compris contre avis médical dans la mesure où il établit qu'il a la capacité et la compétence pour donner son consentement, suite à un entretien avec le corps médical.

[En savoir plus sur le
Consentement libre et
éclairé](#)

QUEL TYPE DE PRISE EN CHARGE ?

OÙ ?

Les hospitalisations se font dans des Centres Hospitaliers autorisés en psychiatrie. En Côte d'Or, trois ont cette autorisation :

- Le CHU de Dijon
- Le Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon
- Le Centre Hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois

DURÉE DES SOINS

La durée des soins est déterminée avec l'équipe pluridisciplinaire qui vous suit.



VOS DROITS

Source : site [CH Perrens](#)